

blic, en disant que c'est pour le loyer d'une maison.

L'honorable M. PATERSON : Si j'ai dit le loyer d'une maison, je me suis trompé ; j'aurais dû dire, le loyer d'un bureau.

M. CLANCY : Il n'y a pas besoin d'excuse pour donner à un fonctionnaire un salaire convenable, et les expressions "loyer de maison" ou "loyer de bureau" sont également trompeuses. Il devrait recevoir une augmentation de salaire, purement et simplement, s'il le mérite. Je suis prêt à reconnaître au ministre beaucoup de qualités, mais il ne devrait pas traiter le comité de cette manière.

L'honorable M. PATERSON : Je n'ai jamais eu l'intention de manquer d'égard envers la députation et j'ai donné avec une entière bonne foi tous les renseignements et les explications qu'il m'était possible de donner. Je ferai observer qu'il se fait tard et que nous n'avons pas voté un seul item. Je ne dis pas cela pour critiquer et je ne cherche pas à empêcher la discussion.

L'honorable député de Bothwell me fait l'impression de n'avoir pas une confiance illimitée dans le ministre des Douanes. Il paraît être sous l'impression que je n'administre pas mon ministère comme il devrait l'être. Je regrette d'avoir à subir une pareille critique, mais par considération pour le chagrin que j'en éprouve et le bien qui pourra en résulter, je crois que nous pourrions voter au moins un ou deux crédits.

M. CLANCY : J'ai plus de confiance dans le ministre des Douanes qu'il ne paraît croire. Cette confiance a été un peu ébranlée par ce qui s'est passé depuis une semaine, mais s'il promet de s'amender et s'il agit mieux qu'il ne parle, ma confiance renaitra, car je n'ai pas perdu tout espoir. Je tiens à lui faire savoir publiquement que je considère qu'il a suffisamment bien administré son ministère. Le petit incident survenu aujourd'hui, n'est qu'une erreur de sa part, et ma confiance en lui peut revenir. Quand je demande une explication, il a tort de prendre cela pour un manque de confiance. C'est plutôt un manque de renseignement sur des choses que la Chambre a le droit de connaître. Si la loi que l'honorable ministre a fait adopter n'avait pas l'effet désiré et s'il m'est donné de revenir ici, j'espère qu'il sera dans de meilleure disposition et pourra nous donner quelques-unes des explications qu'il n'a pas pu nous donner aujourd'hui.

M. SPROULE : J'ai un mot à dire sur la manière dont l'honorable ministre fournit des renseignements à la Chambre. Il admet virtuellement qu'il est incapable de fournir des explications et se contente de dire qu'il y a beaucoup plus de travail à faire et qu'il faut nécessairement augmenter considérablement le personnel dans des villes comme Montréal, Toronto et Winnipeg. C'est à peu près tout ce qu'il peut dire pour expliquer

cette augmentation de \$25,000. Il semble croire que nous devrions lui accorder cette somme, du moment qu'il nous explique l'emploi qu'il a fait du crédit de l'exercice précédent. Il ne s'agit pas de crédit de l'an dernier. Il en demande un pour le prochain exercice et il devrait pouvoir nous dire ce qu'il veut en faire. Si c'est pour répondre aux besoins de l'augmentation de la population, ainsi que les exportations et des importations, il devrait pouvoir dire le nombre de nouveaux bureaux qu'il entend établir, le nombre de nouveaux fonctionnaires qu'il lui faudra, et quels sont ceux auxquels il entend accorder des augmentations de salaire. Je ne demande pas à savoir les noms, mais il devrait nous donner assez de renseignements pour justifier la Chambre de voter le crédit.

Supposons que le ministre des Travaux publics vienne nous demander une somme d'argent en disant : La population augmente rapidement et il nous faudra naturellement plus de travaux publics. La Chambre se contenterait-elle de cela ? Ne lui demanderait-on pas à quoi il entend consacrer cet argent et quels nouveaux travaux il pense entreprendre durant l'année ? Prenons encore, par exemple, le ministère des Postes. Supposons que le directeur général des Postes vienne nous dire : Nous avons ouvert plusieurs nouveaux bureaux de poste, nous nous proposons d'établir le service postal dans différentes directions et il nous faut pour cela une certaine somme d'argent. La Chambre serait-elle satisfaite ? Je ne crois pas. Elle exigerait plus de renseignements et des explications plus détaillées. Il en est de même pour le ministère de la Milice. Le ministre dit qu'il lui faut telle somme pour le service d'état-major, pour la paye des soldats, telle somme pour le service d'habillement, telle somme pour le personnel des bureaux, et ainsi de suite. Il donne le prix des différents services pour l'année. S'il ne le faisait pas, je suis certain que la Chambre ne serait guère disposée à lui accorder les crédits qu'il demanderait. Si le ministre des Chemins de fer et Canaux prétendait employer les mêmes moyens que le ministre des Douanes et venait dire à la Chambre : J'ai employé mes crédits judiciairement l'an dernier, et j'espère que vous aurez assez de confiance en moi pour me confier encore plus d'argent cette année. Je suppose ces cas, pour faire ressortir tout ce qu'il y a d'absurde dans la position prise par l'honorable ministre des Douanes lorsqu'il demande un crédit en bloc, sans fournir aucune explication. Il nous demande d'avoir confiance en lui. Cela n'est pas d'un homme d'affaire et porte à croire qu'il ne comprend pas bien les rouages de l'administration de son ministère.

Nous ne voulons pas nous montrer trop exigeants, mais la manière dont il s'y est pris était de nature à indisposer la Chambre. Le seul fait d'avoir employé une partie des crédits du dernier exercice à faire préparer des brochures électorales était